

No. d'homologation LPA : 29427 **Fiche signalétique** **Code de produit : 7740110, 7740120**

Section I – Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit

Pastilles pour rats et souris

Nom du fabricant

Premier Tech Home & Garden Inc

Numéro de téléphone d'urgence :

1-800-268-2806, option 1

Adresse

1900 Minnesota Court, Unit 125

Numéro de téléphone pour renseignements :

1-800-268-2806

Mississauga, ON, L5N 3C9

Préparé par :

Service technique

Section II – Identification des dangers

Aucun

Section III – Composition, renseignements et ingrédients

Ingrédients	#CAS	% Poids
-------------	------	---------

Corn Cellulose

9004-34-6

42.75

Section IV – Mesures en cas d'urgence et premiers soins

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pour 15-20 minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin attention si l'irritation persiste.

Ingestion : ne jamais donner quoi que ce soit à une personne inconsciente. Diluer avec de l'eau, ne pas faire vomir. Consulter un médecin attention immédiatement, produit non considéré comme nocif.

Contact avec la peau: Laver avec de grandes quantités d'eau potable et serviette sèche.

Inhalation: en cas d'inhalation déplacer à l'air frais .

Section V – Mesures en cas d'incendie

Point d'éclair (méthode utilisée) : 350oF in OC/ 388oF in CC	Limites d'inflammabilité : que l'eau	LIE : S.O.	LSE : S.O.
--	---	-------------------	-------------------

Matériel d'extinction : Employer les moyens appropriés au feu ambiant.

Danger de feu ou d'explosion inhabituel : S.O.

Mesures spéciales en cas d'incendie : Portez l'appareil respiratoire appareil autonome (masque complet) et des vêtements protecteurs complets. Contenez le ruissellement pour prévenir la pollution.

Section VI – Mesures en cas de rejet accidentel

Précautions, équipement de protection et procédures : Portant de l'équipement de protection décrit dans la Section 8, isoler et contenir le déversement. Limiter l'accès à déversement zone de personnel nécessaire. Ne laissez pas matériau déversé à entrer dans les égouts, les cours d'eau ou d'autres eaux.

Méthodes et matériel : Écope de matériau déversé et les placer dans un fermé, étiqueté conteneur pour utiliser selon les instructions sur l'étiquette ou l'élimination.

Section VII – Manipulation et entreposage

Évitez la chaleur ou le froid extrême. Ne pas congeler. Toujours garder tambour couvert. Stocker en position verticale dans un récipient fermé. Ne jamais réutiliser les contenants

Section VIII – Contrôle d'exposition et protection individuelle

Protection respiratoire: non requis

Ventilation : éviter la poussière nuisance, aucune considération spéciale pour les conditions normales d'utilisation

Gants de protection : Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux : non requis

Vêtements et équipement de protection : non requis, laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau.

Section IX – Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide	pH	5.38
Point d'ébullition	S.O.	Gravité spécifique (H ₂ O = 1)	0.8-1.2
Pression de vapeur (mm Hg)	S.O.	Point de fusion	S.O.
Densité de vapeur (air = 1)	S.O.	Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	S.O.
Solubilité dans l'eau	<10%		
Apparence et odeur	granules vert, l'odeur de grain cru.		

Section X – Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : aucun connu, peut être affectée par les acides et les caustiques.

Incompatibilité (matières à éviter) : S.O.

Décomposition ou sous-produits dangereux : aucun connu dans des conditions normales.

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas

Section XI – Renseignements toxicologiques

Voies d'exposition probables : Ingestion orale,

Symptômes de toxicité : Léthargie, perte d'appétit,

Effets sur les yeux : Irritation bénigne et temporaire

Effets aigus - voie orale : DL50 (v. orale, rat): >5000 mg/kg

Effets aigus-voie dermique : DL50 (v. derm., lapin): >2000 mg/kg

Irritation de la peau : Non irritant

Sensibilisation de la peau: Ne sensibilise pas la peau

Cancérogénicité : Aucune ingrédient identifiée comme cancérogène

Section XII – Renseignements écologiques

Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs. Afin d'empêcher les oiseaux non-ciblés et les autres animaux d'avoir accès aux carcasses empoisonnées, les rongeurs morts doivent être enveloppés de façon sécuritaire et déposés dans des contenants fermés. Les porter au site d'enfouissement sanitaire provincial, si possible, ou au site municipal. Sinon, envelopper de façon sécuritaire les carcasses et les enterrer à une profondeur inaccessible aux charognards.

Section XIII – Renseignements sur l'élimination

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés, conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

Section XIV – Renseignements sur le transport

Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse, de tout format, pour tous les modes de transport au Canada

Section XV – Renseignements réglementaires

Ce produit est enregistré comme un pesticide avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'étiquette de pesticide aux exigences diffèrent des critères de classification de danger et les renseignements requis par la *Loi sur les produits dangereux* sur cette fiche de données de sécurité. Lire et suivre toutes les mises en garde, les indications et restrictions d'utilisation sur l'étiquette du produit sur le conteneur. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Section XVI – Autres renseignements

Date d'émission originale : 1er septembre 2017

Date de révision :

Renseignements supplémentaires : Les renseignements ci-dessus sont exacts et fiables au meilleur de notre connaissance, en date du présent document. Toutefois, ces renseignements ne doivent pas être interprétés comme représentant une garantie quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Aucune garantie de quelque nature que ce soit n'est donnée ou sous-entendue et PREMIER TECH HOME & GARDEN ne sera responsable d'aucun dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant découler de l'utilisation ou de la confiance accordée à l'un ou l'autre des renseignements contenus dans le présent document. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches quant à la pertinence des renseignements pour utilisation spécifique. Pour de plus amples détails : www.premiertechhomeandgarden.com.
